



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 avril 2026

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**  
**Cinquante-huitième session**  
Tanger (Maroc), 2 et 3 avril 2026

Point 7 de l'ordre du jour

**Examen et adoption de la Déclaration ministérielle**

### Projet de déclaration ministérielle

*Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,*

*Réunis à Tanger (Maroc) les 2 et 3 avril 2026 en tant que Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique dans le cadre de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique,*

*Honorés par la présence du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Mahamoud Ali Youssouf, du Vice-Président du Botswana, M. Ndaba Gaolathe, et de l'ancien Vice-Président du Nigéria, M. Yemi Osinbajo,*

*Honorés également par la présence de ministres africains chargés de la science, de la technologie, de l'innovation et de la santé, de gouverneurs de banques centrales nationales africaines, ainsi que d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,*

*Ayant débattu du thème de la cinquante-huitième session, « La croissance par l'innovation : tirer parti des données et des technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique »,*

*Conscients que, si l'Afrique a connu une expansion économique notable, avec une croissance moyenne du produit intérieur brut de 4,2 % entre 2000 et 2024, et joué un rôle moteur au niveau mondial en proposant des solutions innovantes dans des domaines tels que la finance numérique, les énergies renouvelables et les systèmes technologiques, l'impact global de l'innovation sur la croissance généralisée de la productivité et la transformation structurelle n'en est pas moins resté limité, ce qui reflète les difficultés rencontrées pour transposer à plus grande échelle et diffuser ces réussites à travers le continent<sup>1</sup>,*

*Conscients également que la croissance du continent a été largement tirée par une augmentation soutenue des investissements en capital et par l'expansion de la main-d'œuvre, constituant une base solide pour le développement futur, et que la contribution de la productivité totale des facteurs, bien qu'elle reste limitée, témoigne de possibilités inexploitées d'améliorer encore l'efficacité,*

<sup>1</sup>. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Produit intérieur brut réel : total et par habitant, taux de croissance, annuel », UNCTADstat. Disponible à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/shared-report/56e5fcf3-b8e9-41f7-9a21-338ad963b074> (consulté le 3 avril 2026).



l'adoption de l'innovation et la création de valeur dans l'ensemble des économies,

*Sachant* que la réaffectation progressive de la main-d'œuvre et des capitaux, qui s'opère actuellement au profit des secteurs à forte productivité tels que l'industrie manufacturière et les services modernes au détriment des activités à faible productivité, prend peu à peu de l'ampleur dans plusieurs pays, et que la poursuite des progrès en matière de croissance de la productivité et d'industrialisation offre des perspectives très prometteuses pour libérer le vaste potentiel inexploité du continent et promouvoir une transformation économique inclusive et durable,

*Sachant également* que les technologies de pointe et l'innovation peuvent être utilisées pour valoriser le potentiel de croissance de l'Afrique et renforcer la compétitivité des économies africaines grâce à l'accroissement de la productivité et à la diversification,

*Sachant en outre* que les technologies de pointe peuvent également servir à accélérer la transformation structurelle, facilitant ainsi la réaffectation indispensable des ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité,

*Conscients* que les technologies de pointe et l'innovation constante dans ce domaine permettront non seulement d'améliorer le niveau de vie, mais aussi de renforcer la capacité des pays à s'assurer un avantage concurrentiel durable, à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre directif et réglementaire favorable, qu'elles bénéficient d'un financement adéquat et qu'elles soient étayées par l'analyse des données,

*Notant*, en particulier, que les technologies de pointe pourraient contribuer à la constitution d'une main-d'œuvre en bonne santé et productive, indispensable pour faire progresser le développement durable et la transformation économique à long terme en Afrique,

*Préoccupés* par les répercussions que la situation géopolitique mondiale actuelle, les tensions commerciales et les conflits pourraient avoir sur le développement économique et social de l'Afrique.

*Reconnaissant* que les pays africains ne sont pas tous au même niveau en matière de progrès technologique et de développement des infrastructures numériques,

*Par la présente :*

1. *Reconnaissions* que les technologies de pointe permettent non seulement d'accroître l'efficacité grâce à la productivité totale des facteurs, mais aussi d'améliorer la mobilisation et la combinaison de la main-d'œuvre et du capital, en renforçant les compétences des travailleurs, en augmentant le taux d'activité et en garantissant une utilisation plus efficace des machines, des équipements et des infrastructures ;

2. *Reconnaissions également* que les technologies de pointe et l'innovation offrent aux pays africains d'importantes possibilités de promouvoir la transformation sociale et économique, l'intégration régionale et les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ;

3. *Reconnaissions en outre* que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, soutenu par des systèmes numériques interopérables, des règles harmonisées en matière de commerce numérique et des cadres fiables de gouvernance des données, crée un marché qui offre l'échelle, la compétitivité et l'intégration nécessaires pour permettre aux pays africains de tirer parti de la puissance des données et des technologies de pointe afin de stimuler la croissance ;

4. *Constatons* que le marché mondial des technologies de pointe est vaste et en pleine expansion, les estimations récentes indiquant que sa taille

devrait passer de 2 500 milliards de dollars en 2023 à 16 400 milliards de dollars en 2033<sup>2</sup> ;

5. *Constatons également* que l’Afrique, abritant un cinquième de la population de la planète, quelque 42 % de ses jeunes, 30 % de ses réserves de minéraux stratégiques et 60 % de ses meilleures ressources solaires, dispose d’un fort potentiel pour s’approprier une part significative du marché en pleine croissance des technologies de pointe, mais qu’elle doit utiliser ses ressources efficacement pour concrétiser ce potentiel<sup>3</sup> ;

6. *Notons* que les changements géoéconomiques offrent aux pays africains à la fois des défis et des possibilités dans le domaine des technologies de pointe et des innovations spécifiques et interdépendantes, qui redéfinissent la gouvernance économique mondiale, le tout s’accompagnant d’une intensification des débats sur la souveraineté des données, la réglementation de l’intelligence artificielle, la cybersécurité et le commerce numérique transfrontalier, ainsi que de l’adoption de politiques industrielles visant à garantir des capacités stratégiques, notamment en ce qui concerne les semi-conducteurs, les minéraux essentiels à la transition énergétique<sup>4</sup>, les technologies de batteries et les chaînes de valeur des énergies renouvelables ;

7. *Notons également* que certaines technologies de pointe s’imposent comme revêtant une importance stratégique pour la transformation structurelle en Afrique, notamment l’intelligence artificielle et l’automatisation, la chaîne de blocs, l’Internet des objets, les biotechnologies, les nanotechnologies, les technologies industrielles vertes, les technologies financières et les systèmes de paiement numériques ;

8. *Notons en outre* qu’un nombre croissant de jeunes pousses et de solutions d’intelligence artificielle axées sur des défis concrets tels que la surveillance des cultures, le diagnostic, l’évaluation du crédit et des risques financiers, ainsi que des services linguistiques adaptés aux contextes locaux ;

9. *Constatons* que d’autres technologies numériques de pointe suivent des tendances similaires ; ainsi, le marché de l’Internet des objets en Afrique devrait passer de 7 milliards de dollars en 2024 à plus de 20 milliards de dollars en 2031, grâce aux progrès réalisés dans le domaine des infrastructures de réseaux mobiles<sup>5</sup> ;

10. *Reconnaissons* que, malgré la croissance modeste, à l’échelle mondiale, des secteurs africains de la biotechnologie et de la nanotechnologie, le nombre de pays africains disposant d’installations de séquençage génétique à haut débit est passé de sept en 2019 à 31 en 2022<sup>6</sup> et que le marché africain des nanotechnologies devrait passer de 18,4 milliards de dollars en 2025 à 61,2 milliards de dollars en 2031, sous l’impulsion des applications en nanomédecine, des nanomatériaux pour les énergies renouvelables et de la nanoélectronique<sup>7</sup>;

<sup>2</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur la technologie et l’innovation 2025 : Une intelligence artificielle inclusive au service du développement* (publication des Nations Unies, 2025).

<sup>3</sup> Commission économique pour l’Afrique, *Rapport économique sur l’Afrique 2026 – La croissance par l’innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l’Afrique* (Addis-Abeba, 2026).

<sup>4</sup> Les minéraux essentiels à la transition énergétique sont des ressources non combustibles, telles que le lithium, le cobalt, le nickel et les éléments de terres rares, qui jouent un rôle crucial dans la fabrication de technologies vertes comme les batteries de véhicules électriques, les éoliennes et les panneaux solaires.

<sup>5</sup> Ravi Bhandari, « Africa IoT market (2026–2032): size, forecast, value, companies, trends, outlook, growth, industry, analysis, share and revenue » (anglais seulement), juillet 2023. Disponible à l’adresse : [www.6wresearch.com/industry-report/africa-iot-market](http://www.6wresearch.com/industry-report/africa-iot-market).

<sup>6</sup> Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, « A six-year journey: advancing pathogen genomics in Africa » (anglais seulement), 4 avril 2003.

<sup>7</sup> Mobility Foresights, « Africa nanotechnology market size, share, trends and forecasts 2031 » (anglais seulement), 4 août 2025.

11. *Notons* que l’Afrique dispose de ressources en énergies renouvelables sans équivalent, qui sont essentielles pour renforcer la compétitivité productive grâce au développement de centres de données, entre autres technologies, et pour assurer une transformation économique axée sur l’innovation, avec 12 % du potentiel hydroélectrique exploitable à l’échelle mondiale et la capacité d’y ajouter jusqu’à 350 gigawatts d’énergie hydroélectrique, 110 gigawatts d’énergie éolienne, 15 gigawatts d’énergie géothermique et 10 térawatts d’énergie solaire<sup>8 9</sup>;

12. *Notons également* que le développement des marchés régionaux de l’électricité offre un cadre opérationnel permettant d’exploiter les ressources en énergies renouvelables du continent ;

13. *Soulignons* que près de 30 % des réserves mondiales de minéraux critiques se trouvent en Afrique, ce qui confère au continent un avantage comparatif indéniable, et que, en encourageant la production nationale et en renforçant leur participation aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales, les pays africains peuvent promouvoir l’industrialisation verte et le développement durable<sup>10</sup> ;

14. *Soulignons également* que les technologies de pointe, telles que la traçabilité numérique, la chaîne de blocs et la biométrie, contribuent à la mise en œuvre de la Vision minière pour l’Afrique et de la Stratégie africaine pour les minéraux verts, en transformant le secteur minier africain grâce au soutien apporté aux politiques visant à formaliser l’exploitation minière artisanale et à petite échelle et à promouvoir un approvisionnement responsable, dans le but d’améliorer la traçabilité, de protéger les droits des travailleurs et de renforcer les normes environnementales<sup>11 12</sup> ;

15. *Soulignons en outre* que, si elles sont déployées à grande échelle, les technologies de pointe, notamment la biotechnologie, les technologies numériques appliquées à l’agriculture et l’Internet des objets, peuvent transformer l’agriculture en Afrique, car elles pourraient servir à accroître le rendement des cultures, à améliorer l’efficacité de l’utilisation de l’eau et des terres et à favoriser la résilience face aux changements climatiques et l’adaptation à ceux-ci ;

16. *Reconnaissons* que la révolution numérique mondiale et les progrès des technologies de pointe exigent une main-d’œuvre capable de s’adapter, les jeunes étant généralement plus adaptables et créatifs, et davantage enclins à adopter les technologies numériques et innovantes, ce qui élargit le marché du travail ;

17. *Notons* que l’intelligence artificielle et l’automatisation pourraient entraîner une création nette de 78 millions d’emplois dans le monde d’ici 2030 et que l’Afrique pourrait également bénéficier de cette création d’emplois si une formation renforcée aux compétences numériques était dispensée, d’autant que, d’ici 2030, 230 millions d’emplois sur le continent exigeront des compétences numériques<sup>13 14</sup> ;

18. *Notons également* que les systèmes de paiement numériques et les plateformes d’argent mobile transforment les économies africaines en réduisant

<sup>8</sup> David Appleyard, Africa’s hydropower future, Renewable Energy World (anglais seulement), 1<sup>er</sup> janvier 2014.

<sup>9</sup> Banque africaine de développement, « Énergies renouvelables : Pourquoi l’Afrique est la future grande puissance mondiale », 7 décembre 2018.

<sup>10</sup> Banque africaine de développement, « Critical minerals for Africa’s inclusive growth and development » (anglais seulement) [Abidjan (Côte d’Ivoire), 2025].

<sup>11</sup> Union africaine, *Vision minière pour l’Afrique* (Addis-Abeba, 2009).

<sup>12</sup> Centre africain pour le développement minier, *Stratégie africaine pour une exploitation minière verte* (Addis-Abeba, Union africaine, 2024).

<sup>13</sup> Forum économique mondial, *Rapport sur l’avenir de l’emploi 2025*, (Cologny, 2025).

<sup>14</sup> Landry Signé *et al.*, « Leveraging Africa’s inner strength to realize its full economic potential », dans Foresight Africa : Top Priorities for the Continent, 2025–2030 (anglais seulement), sous la direction de Landry Signé (Washington, Brookings Institution, 2025).

les coûts de transaction, en améliorant l'efficacité, en élargissant l'accès au financement et aux marchés et en favorisant l'inclusion financière, ce qui permet aux entreprises d'atteindre de nouveaux clients, de rationaliser leurs opérations et d'asseoir leur crédibilité numérique ;

19. *Soulignons* que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en tant que fondement de l'intégration et de la connectivité régionales, offre d'immenses possibilités en matière d'investissement, d'industrialisation, d'innovation et de développement ;

20. *Soulignons également* que les technologies de pointe sont essentielles pour promouvoir la mise en œuvre de cet Accord ;

21. *Notons* que le Système de paiement et de règlement panafricain permet d'effectuer des paiements transfrontaliers instantanés en monnaies locales, réduisant les coûts de transaction de près de 50 %, et que la plateforme africaine d'échanges commerciaux permet aux entreprises de toutes tailles d'accéder à de nouveaux marchés et de rationaliser leurs chaînes d'approvisionnement en Afrique ;

22. *Notons également* qu'une équipe de dirigeants nationaux de haut niveau chargés spécifiquement des technologies de pointe est nécessaire pour diriger l'élaboration de politiques et de stratégies nationales appropriées, allouer des ressources suffisantes, assurer le suivi des progrès accomplis et procéder aux ajustements requis afin de répondre aux questions nouvelles et émergentes ;

23. *Notons en outre* qu'il est indispensable de soutenir la diffusion des technologies de pointe dans l'économie informelle ainsi qu'au sein des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment par la création de centres d'excellence destinés à accélérer le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle ;

24. *Reconnaissons* que la part du continent dans le nombre total de centres de données à l'échelle mondiale est actuellement inférieure à 1 %<sup>15</sup>, ce qui entraîne une augmentation des coûts, des délais plus longs et des risques d'exposition de données sensibles, et qu'augmenter cette part afin de renforcer la souveraineté numérique de l'Afrique nécessitera un accroissement des investissements publics et privés dans les centres de données ainsi que dans les capacités nationales nécessaires à leur construction ;

25. *Reconnaissons également* que les pays doivent mettre en œuvre des cadres et des politiques à l'échelle continentale et en assurer le respect afin de stimuler la transformation numérique ;

26. *Soulignons* que, malgré le besoin croissant de compétences numériques, seuls 50 % des pays africains ont intégré l'enseignement des technologies de l'information et de la communication dans leurs programmes scolaires, contre 85 % dans les autres régions<sup>16</sup>, et que, par conséquent, les investissements consacrés à la formation et à l'emploi dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que les efforts visant à réduire les inégalités entre les sexes, sont indispensables pour assurer la diffusion des technologies de pointe ;

27. *Prenons note* des risques associés à l'adoption des technologies de pointe, notamment des menaces en matière de cybersécurité et de la dépendance technologique liées au stockage de la majorité des données africaines dans des centres de données situés en dehors de la région, ainsi que des perturbations du marché du travail susceptibles d'aggraver le chômage et les inégalités socioéconomiques sur l'ensemble du continent ;

<sup>15</sup> Hiedberg Insights, « The potential for data centers in Africa with the rise of AI » (anglais seulement), Medium, 14 juillet 2025.

<sup>16</sup> Salah-Eddine Kandri, « Africa's future is bright—and digital » (anglais seulement), Banque mondiale, 23 octobre 2019.

28. *Reconnaissons* que l'utilisation des technologies de pointe et l'accélération de la transformation numérique nécessiteront la mobilisation de ressources financières suffisantes au niveau national ;

29. *Prenons note* du fait que les jeunes Africains sont les principaux moteurs de la *transformation* numérique du continent, mais qu'ils continuent de se heurter à des obstacles importants qui les empêchent d'adopter à plus grande échelle des solutions innovantes ;

30. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à considérer les infrastructures liées aux technologies de pointe comme un bien public essentiel et un actif stratégique relevant de la souveraineté nationale, afin de réduire les coûts du haut débit et de renforcer la souveraineté sur les données, ce qui nécessitera une coordination interministérielle ainsi que des cadres solides de partenariats public-privé ;

31. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à reconnaître que les infrastructures numériques constituent un catalyseur stratégique et essentiel de la croissance économique et à intégrer l'expansion de ces infrastructures dans la planification nationale du développement, au même titre que d'autres secteurs d'infrastructures clés, afin de donner la priorité aux investissements et de combler les lacunes en matière de connectivité, notamment, le cas échéant, par le biais d'un soutien public ciblé ;

32. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à promouvoir des cadres réglementaires et d'investissement favorables aux centres de données alimentés par des énergies renouvelables, notamment en facilitant la signature de contrats d'achat d'électricité et l'adoption d'autres mécanismes d'atténuation des risques, afin de garantir un approvisionnement électrique fiable sans surcharger les réseaux nationaux ;

33. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des stratégies nationales de cybersécurité et des cadres de gouvernance des données qui soient solides et appuyés par des autorités indépendantes chargées de la protection des données et des organismes nationaux de cybersécurité, afin d'atténuer les perturbations numériques systémiques et d'instaurer la confiance nécessaire à l'essor de l'économie numérique ;

34. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à adopter et faire appliquer des lois complètes sur la protection des données, conciliant les flux de données transfrontières avec les exigences en matière de sécurité nationale et de protection de la vie privée ;

35. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des mécanismes de financement novateurs et, en renforçant leurs banques nationales de développement ainsi que leurs capacités réglementaires, à attirer les investissements privés, afin d'alléger les charges budgétaires et d'atténuer les risques liés à des projets technologiques de pointe à fort impact ;

36. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à envisager le recours à des financements mixtes afin de réduire le coût du capital pour les projets technologiques à haut risque, et à mettre en place des dispositifs de garantie de portefeuille (par exemple par l'intermédiaire du Fonds africain de garantie) pour encourager les banques commerciales à accorder des prêts aux jeunes pousses technologiques ainsi qu'aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ;

37. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à honorer leur engagement à porter les dépenses nationales de recherche-développement à 1 % du produit intérieur brut d'ici à 2030,

conformément à la recommandation de l'Union africaine à ce sujet<sup>17</sup>, à instaurer des mesures d'incitation fiscale en faveur des dépenses de recherche-développement dans le secteur privé, telles que des crédits d'impôt et la déduction immédiate des dépenses, afin de compléter les dépenses publiques, et à créer des fonds nationaux pour l'innovation destinés à orienter les ressources vers des secteurs à fort impact, en vue de réduire la dépendance à l'égard des technologies importées ;

38. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à adapter leurs programmes scolaires nationaux aux besoins futurs du marché du travail grâce à des initiatives portant sur l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) ainsi que sur la littératie numérique, car pour remédier à l'inadéquation critique entre l'offre et la demande de compétences, il est nécessaire que les ministères de l'éducation et les organisations du secteur privé s'associent pour créer des centres de reconversion et de formation continue ;

39. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à rendre obligatoire l'intégration de l'informatique et des compétences numériques dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire, à élargir les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels afin d'y inclure des modules pratiques sur l'intelligence artificielle, la robotique et la maintenance des équipements, et à réformer les programmes de formation afin de garantir que les enseignants maîtrisent les outils numériques et les théories pédagogiques modernes ;

40. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, et à soutenir les travailleurs touchés par l'automatisation en mettant en place des systèmes d'information sur le marché du travail et une budgétisation sensible au genre ;

41. *Invitons en outre* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en œuvre des programmes ciblés de bourses et de mentorat destinés aux femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi qu'à renforcer et à exploiter les mécanismes de financement existants, notamment grâce à une allocation efficace des ressources engagées, afin de soutenir la reconversion professionnelle et le renforcement des compétences des travailleurs touchés par l'automatisation, en mettant l'accent sur leur transition vers des postes à plus forte valeur ajoutée ;

42. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accélérer la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique, y compris les dispositions relatives aux systèmes de paiement interopérables ;

43. *Appelons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, dans le but de mettre en place un marché numérique unique, à accroître la participation au Système de paiement et de règlement panafricain et à rendre celui-ci pleinement opérationnel pour le commerce intra-africain, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des devises fortes et de diminuer les coûts de transaction, ainsi qu'à harmoniser leurs règles en matière de commerce numérique et leurs normes de gouvernance des données ;

44. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à développer des chaînes de valeur régionales dans les secteurs stratégiques des technologies de pointe ;

45. *Demandons* aux communautés économiques régionales de faciliter la planification industrielle multinationale, afin de mettre en commun les

<sup>17</sup> Union africaine, Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (Addis-Abeba, 2014).

ressources destinées aux infrastructures de données et de favoriser la création de valeur ajoutée locale dans les secteurs stratégiques de l'économie verte ;

46. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les institutions sous-régionales et continentales compétentes, à étudier et à promouvoir, lorsque cela est possible, la création de zones économiques spéciales transfrontalières axées sur la production de batteries et de véhicules électriques, en tirant parti des ressources minérales essentielles du continent et en veillant à la cohérence avec l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, y compris les règles d'origine y relatives ;

47. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les institutions sous-régionales et continentales compétentes ainsi qu'avec le secteur privé, à étudier et à mettre en œuvre des plans d'investissement conjoints visant à développer des centres de données régionaux communs et des infrastructures de calcul à haute performance, tout en favorisant l'harmonisation réglementaire et la mise en place de cadres de gouvernance des données fiables, afin de remédier aux coûts élevés liés à la fragmentation des systèmes nationaux ;

48. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accroître les investissements dans la technologie et l'innovation grâce à une mobilisation efficace des ressources nationales, notamment par le biais de la fiscalité numérique, de l'administration publique numérique et des financements innovants ;

49. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer les mécanismes d'apprentissage entre pairs et d'échange de données d'expérience afin d'accélérer la transformation numérique en Afrique d'une manière rentable, inclusive et axée sur le développement, tout en veillant à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte ;

50. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des groupes de travail sous l'égide du chef de l'État ou du premier ministre afin de piloter la stratégie numérique, ce qui permettrait de démontrer la volonté politique et d'assurer une coordination à l'échelle de l'ensemble du gouvernement ;

51. *Encourageons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des « bacs à sable » réglementaires permettant de tester et d'expérimenter en toute sécurité les nouvelles technologies avant l'adoption d'une réglementation à grande échelle ;

52. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à faciliter la diffusion des technologies numériques auprès des entreprises du secteur informel ainsi que des micro-, petites et moyennes entreprises, notamment en s'appuyant sur des services de vulgarisation numérique à grande échelle, en collaboration avec le secteur privé ;

53. *Exhortons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à tirer parti de l'expertise des Africains de la diaspora afin de renforcer les capacités nationales en matière de recherche et de créer des start-up dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;

54. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer leur soutien aux jeunes entrepreneurs en favorisant un environnement propice qui encourage l'innovation, facilite l'utilisation généralisée des solutions numériques et protège les droits de propriété intellectuelle, notamment grâce à un meilleur accès aux subventions, au capital-risque, aux mécanismes de financement mixte et aux initiatives ciblées de renforcement des capacités ;

55. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à collaborer en vue de l'expansion de systèmes énergétiques et de réseaux numériques modernes, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, afin de combler les déficits numériques et énergétiques et de

soutenir un développement inclusif ;

56. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique et les partenaires de développement à accroître les investissements dans la fabrication locale d'appareils numériques et à donner un rang de priorité encore plus élevé aux marchés publics locaux et régionaux, afin de promouvoir la souveraineté numérique, de réduire la dépendance à l'égard de l'extérieur et de favoriser le développement de chaînes de valeur numériques régionales ;

57. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec l'Union africaine et ses partenaires pour évaluer les besoins énergétiques futurs des centres de données dont l'Afrique a de plus en plus besoin et pour établir un cadre global en vue de la construction conjointe d'infrastructures énergétiques et de centres de données en Afrique, en veillant à la cohérence avec les stratégies de développement nationales et régionales ;

58. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique à œuvrer avec ses partenaires à l'élaboration de lignes directrices sur l'efficacité énergétique, l'impact environnemental et la sécurité numérique pour une gestion durable des centres de données sur tout le continent ;

59. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à continuer d'apporter leur soutien aux membres de la Commission, sous la forme de programmes ciblés de renforcement des capacités, d'assistance technique et d'initiatives de mutualisation des connaissances, afin d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de modèles économiques viables visant à stimuler la production d'énergie durable pour leurs centres de données.